

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2024/09

Séance du 29/04/2024

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 29/04/2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'adopter le Compte Administratif 2023, tel que présenté en annexe.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé